

QUELQUES

# RAPPROCHEMENTS HISTORIQUES

PAR

**LUCIEN ANSPACH**

**CONFÉRENCE**

FAITE

aux Etudiants libéraux de Bruxelles et de Liège

Bibliothèque Maison de l'Orient



135172



TOURNAI

IMPRIMERIE DELCOURT-VASSEUR

1901



QUELQUES

# RAPPROCHEMENTS HISTORIQUES

---

CONFÉRENCE

FAITE AUX ÉTUDIANTS LIBÉRAUX DE BRUXELLES ET DE LIÈGE



Parmi tant de faits lamentables qui sont venus assombrir l'aurore du XX<sup>e</sup> siècle, il en est de plus retentissants que l'affaire de Polna. Il n'en est peut-être pas qui marquent avec une plus brutale éloquence l'état de barbarie dans lequel nous nous trouvons plongés et les liens puissants qui rattachent notre époque aux périodes les plus sombres du moyen-âge : un homme, deux fois déclaré coupable d'un crime qu'il n'a pas commis, ne doit qu'à une faveur spéciale de n'avoir pas été exécuté, et se trouve condamné pour ce crime aux travaux forcés à perpétuité.

Pour un crime qu'il n'a pas commis : il suffit de lire le compte-rendu des débats pour s'assurer que le ministère public qui a requis la condamnation, les avocats de la partie civile qui ont prêté leur appui à l'accusation, les jurés qui ont prononcé le verdict de culpabilité, savaient pertinemment que pas une preuve, pas une présomption ne s'élevait contre Léopold Hilsner,

accusé d'avoir assassiné la fille Agnès Hruza, à Polna (Bohême) en mars 1899.

Mais tous ces gens-là étaient convaincus, sincèrement convaincus que la victime était tombée frappée par la main des juifs et que son assassinat avait eu pour but l'accomplissement de pratiques sanglantes que depuis des siècles la stupidité populaire attribue au rituel israélite.

Dès-lors rien ne pouvait sauver Hilsner : les hommes qui tenaient son sort entre leurs mains ont raisonné comme tant d'autres raisonnent dans des circonstances semblables : « Mieux vaut, se sont-ils dit, condamner un juif innocent, que de laisser impuni un crime commis par des juifs ! »

Une telle mentalité n'a rien d'exceptionnel à notre époque : l'attitude des jurés autrichiens qui condamnèrent Hilsner n'est ni plus ni moins odieuse que ne fut celle des nationalistes français, déclarant que : « Innocent ou coupable, il faut que Dreyfus reste à l'île du Diable. »

Et ce principe de la légitimité de la condamnation d'un innocent, principe que nous voyons afficher et mettre en pratique autour de nous, nous transporte en plein moyen-âge : lorsque les croisés armés par le pape Innocent III pour extirper l'hérésie cathare du Languedoc eurent en 1209 pris d'assaut la ville de Béziers, on demanda à Arnaud, légat du pape, s'il fallait se borner à massacrer les Cathares en épargnant les catholiques : « Tuez-les tous, répartit le prélat, Dieu reconnaîtra les siens ! »

Le dominicain Conrad Tors, chargé par Grégoire IX de combattre l'hérésie en Allemagne, répondait aux reproches qu'on lui adressait au sujet de sa cruauté : « Je brûlerais cent innocents s'il se trouvait parmi eux un seul coupable. » Et en 1235, les magistrats de Strasbourg enjoignirent aux moines franciscains et dominicains qui infestaient le pays de ne pas brûler les gens *sans avoir au moins écouté leur défense*. (1)

Ne nous indignons pas devant la cruauté dont l'Eglise donnait l'exemple autrefois. L'attitude de nos dévôts est en harmonie avec celle des brûleurs d'hérétiques du XIII<sup>e</sup> siècle.

En présence de cette atmosphère de fanatisme et de haine, au milieu de laquelle nous vivons, peut-on blâmer le gouvernement autrichien de ne pas avoir prononcé la grâce d'un

---

(1) H. C. Lea, Histoire de l'Inquisition, traduite par Salomon Reinach, 2<sup>e</sup> volume pp. 400 et 415, Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition.

homme incontestablement innocent, et de s'être borné à commuer la peine de mort prononcée contre Hilsner en celle des travaux forcés à perpétuité?

Quant au vaillant et éloquent défenseur d'Hilsner, le D<sup>r</sup> Aurednicek, il a vu sa carrière brisée pour avoir eu l'audace de défendre un juif faussement accusé. N'ayant jamais quitté sa ville natale de Kuttenberg, y ayant acquis l'estime et la sympathie de tous, il s'est vu brusquement traité en étranger et en ennemi et contraint à fuir au loin l'hostilité de ses concitoyens. Chose inouïe : M<sup>me</sup> Aurednicek même n'a pas été épargnée, et les dames de la société de Kuttenberg ont cessé toute relation avec elle pour lui faire expier le crime d'être la femme du défenseur d'un juif!

Faut-il blâmer tous ces malheureux qui sont profondément convaincus de la réalité du meurtre rituel, et dont le cerveau est tellement déformé par les enseignements de l'Eglise qu'ils jugent désirable et légitime qu'un juif soit frappé pour le crime prétendument commis par d'autres juifs?

Non, nous ne devons voir là que des victimes de l'éducation cléricale. Mais il est un homme sur qui pèse lourdement la responsabilité de cette poussée de haine sectaire et de fanatisme stupide. Il est un homme qui d'un seul mot pourrait faire ouvrir toutes grandes les portes de la prison d'Hilsner. Il est un homme qui d'un seul mot eût pu épargner à l'Autriche et à notre monde prétendument civilisé les hontes de l'affaire de Polna. Et cet homme n'avait pas besoin de déployer à cet effet un grand courage : il n'avait pas à innover. Il n'avait pas d'initiative à prendre. Il eût suffi à S. S. Léon XIII de déclarer qu'il ne désavouait pas ses nombreux prédécesseurs, infaillibles comme lui, qui proclamèrent la fausseté de la légende du meurtre rituel. Il lui eût suffi de constater qu'en vertu de la XXIII<sup>e</sup> proposition du Syllabus (1) le pape Innocent IV n'excéda point les limites de ses pouvoirs en interdisant formellement aux chrétiens, par une bulle de 1253, de jamais lancer aux juifs l'odieuse accusation du meurtre rituel.

Et ici nous sommes amenés à faire entre le XIII<sup>e</sup> et le XX<sup>e</sup> siècle un rapprochement qui n'est pas à l'avantage de ce dernier : la papauté n'est plus capable de manifester aujourd'hui

---

(1) Le Syllabus condamne par sa XXIII<sup>e</sup> proposition ceux qui prétendent que « les Pontifes romains et les Conciles œcuméniques se sont écartés des limites de leurs pouvoirs. »

d'hui les sentiments de justice et d'humanité qui se faisaient jour à de rares intervalles à l'époque maudite des croisades et de l'Inquisition.

Ce même Innocent IV qui sut prendre la défense des juifs fut pourtant l'un des papes qui se signalèrent par leur férocité. Ce fut lui qui, par la bulle *ad extirpanda*, imposa à tous les Etats de la chrétienté la législation de Frédéric II en vertu de laquelle les magistrats étaient forcés de livrer au bûcher les hérétiques impénitents.

Les progrès de la civilisation n'ont exercé aucune influence sur la mentalité des papes : aujourd'hui le vicaire de Jésus-Christ se montre moins pitoyable à l'égard des juifs qu'à l'époque où l'Eglise était assez puissante pour faire prévaloir sa volonté par le fer et par le feu.

Aussi longtemps que l'Eglise existera, l'humanité sera la proie de ces deux fléaux : l'intolérance et le cléricalisme.

Lorsqu'on est en possession de la vérité divine, lorsqu'on est en relations directes avec le maître souverain de toutes choses et lorsqu'on a reçu de lui mandat de faire le bonheur de l'humanité, on ne peut pas tolérer que des opinions erronées se manifestent au grand jour en opposition avec la volonté expresse de la Divinité. Lorsque, par le saint ministère qu'on tient directement du ciel, on forme une caste de demi-dieux infiniment supérieurs aux autres créatures, on ne peut pas ne pas se mettre au-dessus du droit commun et ne pas aspirer à la domination universelle. Et voilà pourquoi l'intolérance et le cléricalisme sont inséparables du dogme catholique.

A certains moments, il a semblé que l'Eglise, cédant à l'influence de l'esprit moderne, cessait d'être intolérante et cessait d'être cléricale. L'illusion a toujours été de courte durée. Grégoire XVI venant au lendemain de la Révolution de 1830 qualifier de délire nos libertés constitutionnelles, a montré que l'Eglise ne renonçait point au cléricalisme.

L'affaire Dreyfus, l'affaire de Polna, les nombreux rapt de jeunes filles juives enfermées dans des couvents de la Galicie, les appels répétés à l'extermination des protestants et des libres penseurs nous montrent que l'Eglise ne renonce pas à l'intolérance.

L'intolérance et le cléricalisme procèdent d'un même principe : le dogme. L'intolérance et le cléricalisme ont recours aux mêmes moyens, aux mêmes artifices, aux mêmes subterfuges.

Si nous jetons un coup d'œil sur la plus odieuse manifestation d'intolérance confessionnelle qui se soit jamais produite, l'affaire Dreyfus, et si nous la comparons à l'histoire même du cléricalisme, à l'histoire de la lutte que l'Eglise accomplit pour asservir l'humanité, nous ne pouvons qu'être frappés de la similitude qui existe entre ces deux drames dont l'un a tenu en suspens pendant deux ans les nations civilisées, et dont l'autre agite le monde depuis quinze siècles.

Que voit-on à l'origine de l'affaire? Un texte authentique et des faux. Lorsqu'en 1897 nous eûmes connaissance du texte, alors que nous ne soupçonnions pas encore, comme nous l'a révélé depuis l'enquête de la Cour de cassation, que dès le début, il avait été fait usage de faux pour tromper le premier conseil de guerre; lorsque nous pûmes constater par nous-mêmes toute la fragilité, toute l'inanité de l'accusation reposant sur le texte du bordereau, nous nous demandâmes tous comment les persécuteurs de l'officier israélite avaient été assez stupides pour s'engager et s'obtenir dans une pareille erreur.

Mais nous nous trompions : ces hommes n'étaient pas plus stupides que nous. Ils avaient si bien compris que le bordereau à lui seul ne suffirait pas à l'accomplissement de leur œuvre d'iniquité qu'ils avaient conclu à la nécessité de commettre des faux pour en assurer le succès.

Que voyons-nous à l'origine du catholicisme, origine qui peut être considérée comme remontant au V<sup>e</sup> siècle? Ici encore un texte authentique et des faux.

Le texte authentique, c'est celui que l'on enseigne dans tous les catéchismes. Il consiste dans les paroles qui, d'après l'évangile de S<sup>t</sup> Matthieu, auraient été adressées par Jésus à son apôtre Simon : « Tu es Pierre, et sur cette pierre j'édifierai mon église. Et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. Je te donne les clefs du royaume des cieux. »

Lorsqu'on considère ce texte de sang-froid, on se demande par quelle aberration on a pu en tirer cette conclusion que l'évêque de Rome doit être le chef des autres évêques et le maître du monde, surtout si l'on songe qu'il n'est nullement prouvé que Pierre ait jamais été à Rome : si une version le présente comme y ayant été amené par les hasards de ses pérégrinations et y ayant subi le martyre, d'après d'autres versions il serait mort soit à Antioche soit à Babylone.

Aussi serait-ce faire injure à l'intelligence de ceux qui travaillèrent les premiers à édifier la grandeur de l'Eglise romaine,

qué de les considérer comme ayant pu se contenter d'un aussi pauvre moyen que celui qui résulte d'un texte trouvé dans l'un des quatre évangiles, à l'exclusion des trois autres.

C'est le pape Agathon qui, le premier, en 680, eut recours à ce texte. Mais ici, il est à remarquer que si dans l'affaire Dreyfus le bordereau a paru d'abord, et si les faux n'ont fait que suivre, dans l'histoire de l'Eglise au contraire, ce sont les faux qui se produisirent les premiers, le texte authentique ne venant qu'en seconde ligne, et à titre d'adjuvant des faux.

Ce fut chez Agathon une idée originale et bizarre, par laquelle il se sépara de tous ses prédécesseurs, de fonder sur une pièce authentique les prétentions de la papauté à la domination universelle. Avant lui on n'avait fait usage que d'un seul moyen : le faux.

Au V<sup>e</sup> siècle déjà l'on avait forgé une série de faux décrets des conciles présentant l'évêque de Rome comme chef de l'Eglise. Au VI<sup>e</sup> siècle apparut une lettre prétendument écrite en 325 par le concile de Nicée au pape Sylvestre et suppliant celui-ci de ratifier les décisions du concile. De la même époque date le Livre des Papes qui faisait des premiers évêques de Rome les législateurs de l'Eglise.

Enlevez à l'affaire Dreyfus les faux qui lui servent de fondement : l'affaire s'effondre. Il n'en reste rien.

Enlevez à l'Eglise catholique les faux sur lesquels elle édifie sa grandeur et sa puissance : de cette grandeur et de cette puissance il ne reste rien.

\* \* \*

Si nous suivons l'Affaire dans son développement, nous constatons deux faits dominants, formant les deux colonnes sur lesquelles s'est élevé l'édifice de mensonge éhonté et de haine féroce consistant dans le maintien de la condamnation d'un innocent.

Ce fut d'abord le faux Henry, faux qu'on sentit la nécessité de commettre pour lutter contre Picquart qui avait entrevu les premières lueurs de la vérité. Ce fut ensuite toute la série des faux destinés à perdre le justicier : fausses lettres et faux télégrammes présentant Picquart comme l'agent d'un groupe de conspirateurs.

Et l'on verra par la suite les généraux de Pellieux et de Boisdeffre brandir le faux Henry, la menace à la bouche, devant les jurés de la Seine. On verra Cavaignac afficher ce faux dans

toutes les communes de France. Quant aux faux Blanche et Speranza, ils marquent le début d'une campagne qui mènera Picquart au Mont Valérien, à la Santé et au Cherche-Midi.

Dans l'histoire de l'Eglise, nous trouvons deux faits dominants qui constituent les deux puissantes assises sur lesquelles s'appuie le grandiose et monstrueux édifice de la domination papale et de l'asservissement moral et matériel de l'humanité : la fausse donation de Constantin et les fausses décrétales d'Isidore.

La papauté, afin de justifier l'établissement du pouvoir temporel, accrédita la légende d'après laquelle elle ne faisait que rentrer en possession d'un bien qui lui avait déjà appartenu. Elle forgea à cet effet un acte par lequel l'empereur Constantin avait, plus de quatre cents ans auparavant, donné au pape Sylvestre l'Italie et les provinces occidentales de l'Empire. (1)

A cette époque d'ignorance profonde et de foi aveugle, nul ne révoqua en doute l'authenticité de la pièce produite par la curie romaine. Mais aujourd'hui, les défenseurs les plus ardents de l'Eglise n'oseraient plus contester le caractère apocryphe de ce document.

Le crime de faux et d'usage de faux, tel est le procédé auquel eut recours la Papauté pour fonder le pouvoir temporel. « Notre justice n'est pas la vôtre », disait le commandant Ravary au cours du procès Zola. Nous pouvons répondre à ce soldat de sacristie et à l'Eglise dont il est l'élève et le serviteur : « Non, votre justice n'est pas la nôtre, et votre morale non plus : lorsqu'un plaideur produit devant les tribunaux un faux titre de propriété pour se faire attribuer un lopin de terre auquel il n'a pas droit, nous avons, nous, une morale qui réproouve pareil fait, comme nous avons un code qui le réprime. »

En 843 apparaît sur la rive gauche du Rhin une audacieuse accumulation de faux : les décrétales d'Isidore, décrétales prétendument émanées de différents papes, et qui, au nombre d'une centaine, avaient pour but d'exalter les évêques d'une

---

(1) Les historiens ne sont pas d'accord sur la date exacte à laquelle remonte la fausse donation. D'après le remarquable ouvrage de Janus, *Le Pape et le Concile*, cette pièce daterait de 754. L'auteur de la présente brochure ayant, dans une polémique, indiqué cette date, le *XX<sup>e</sup> Siècle* objecta que c'était une erreur et que la pièce fut forgée plus tard. Aveu précieux à retenir : il est un fait qui n'est pas contesté par le journal clérical, c'est que la Sainte Eglise, guidée en toute circonstance par la lumière du Saint-Esprit, s'est souillée du crime de faux.

part, d'autre part d'établir la prééminence du Pape sur le concile.

En 863, le Pape Nicolas I<sup>er</sup> s'empare de ces décrétales, et en proclame solennellement l'authenticité à la face du monde.

Il n'y a rien de nouveau sous le soleil, et nous avons vu récemment un ministre de la République française donner aussi une consécration solennelle à une pièce manifestement fausse.

Il existe toutefois une différence entre l'attitude du chef de l'Eglise catholique, et celle du protestant à l'esprit étroit qui s'est laissé égarer au milieu de la bande des faussaires cléricaux. Celui que Joseph Reinach n'appelle jamais que « cet imbécile de Cavaignac » était évidemment de bonne foi lorsqu'il déclara avoir pesé l'authenticité morale et matérielle du faux Henry, et il a pour excuse son incommensurable sottise.

Quant au pape Nicolas I<sup>er</sup>, on ne peut invoquer sa bonne foi en sa faveur, car il déclara audacieusement qu'il avait retrouvé dans ses archives les originaux de toutes les décrétales d'Isidore.

\* \* \*

A la suite des deux faits dominants que j'ai rappelés, on voit dans le développement de l'affaire Dreyfus fonctionner sans relâche, avec une ardeur fébrile, ce qu'on a si justement nommé « l'usine à faux ».

L'état-major, que les naïfs croyaient absorbé par cette œuvre noble et patriotique : assurer la défense nationale, prévenir l'envahissement du territoire, l'état-major n'était occupé que d'une chose : accumuler les faux sur les faux pour maintenir et défendre son œuvre, pour éviter cette humiliation et cette catastrophe : la réhabilitation d'un juif innocent !

Et l'on se rappelle que ces faux furent si nombreux que l'un des plus zélés partisans de l'état-major, l'un des persécuteurs les plus acharnés de Dreyfus, le capitaine Cuignet, déclara avec une inconscience stupéfiante que dans le dossier secret on avait été obligé de former un dossier spécial de toutes les pièces fausses.

Dans l'Eglise catholique, nous voyons aussi, au XI<sup>e</sup> siècle notamment, fonctionner l'usine à faux. Nous voyons le haut personnel ecclésiastique, que les âmes pieuses eussent cru occupé uniquement à faire triompher la doctrine du Christ, à enseigner aux fidèles les principes de cette religion de paix et d'amour, nous le voyons, dédaignant semblable bagatelle, travailler sans relâche à accroître la puissance pontificale, et

recourir à cette fin à un procédé unique : le faux. De même qu'il nous a été donné de voir de nouveaux faux se greffer sur le faux Henry pour maintenir la légende de la culpabilité de Dreyfus, de voir de nouveaux faux se greffer sur les faux Blanche et Speranza pour consommer la perte de Picquart, de même nous voyons la bande des grégoriens exploiter non seulement la fausse donation de Constantin et les fausses décrétales, mais exploiter aussi d'autres faux qui s'accumulent, qui s'amoncellent sur ces faux fondamentaux.

Les efforts des grégoriens tendent à un triple but : assurer la souveraineté temporelle du pape ; assurer sa prééminence sur les autres souverains ; enfin exalter son pouvoir spirituel.

Quant à la souveraineté temporelle, c'est sur la donation de Constantin que s'appuie Grégoire VII pour réclamer la Corse, la Sardaigne, le duché de Spolète, pour se faire céder en 1077 par la comtesse Mathilde la Toscane et la Ligurie. C'est sur ce même faux que plus tard les papes Urbain II et Innocent III fondent leurs prétentions à des agrandissements de territoire. Pendant dix siècles, c'est à ce faux que l'Eglise a recours pour justifier la doctrine de la souveraineté temporelle. Et lorsqu'en 1870 on soustrait enfin de malheureuses populations au plus odieux et au plus intolérable des despotismes, l'Eglise a l'audace de crier à la « spoliation ».

Une telle attitude inspire de singulières réflexions sur le respect que l'Eglise professe pour le décalogue. En plus d'une circonstance, on l'a vue faire bon marché des commandements de Dieu : lorsqu'en 787 le second concile de Nicée eut solennellement consacré le culte des images, trente-trois ans après que le concile de Constantinople eut non moins solennellement proscrit ce culte ; lorsqu'en 794 le pape Adrien III eût fait de vains efforts pour rallier les évêques francs à la décision du concile ; lorsque malgré l'opposition persistante de l'épiscopat franc qui, en 824, stigmatisa « l'absurdité » d'Adrien III et flétrit la « superstition » qu'il avait introduite dans le culte, la nouvelle doctrine, revanche éclatante du paganisme, fut définitivement adoptée, l'Eglise sainte et infaillible se trouva fort embarrassée. Il y avait en effet dans le décalogue un certain second commandement qui condamnait de la façon la plus formelle, la plus absolue, tout culte des images. Comment concilier avec ce second commandement les récentes décisions du concile et du pape ? Demander que la volonté de l'Eglise s'inclinât devant la volonté de Dieu, il n'y fallait pas songer

évidemment. D'autre part, maintenir la décision de l'Eglise tout en continuant à enseigner aux fidèles le commandement divin que cette décision violait audacieusement, c'eût été lancer à la raison humaine un défi par trop exorbitant.

Que fit l'Eglise? Elle se conforma à de vénérables traditions : elle commit un faux. Elle biffa purement et simplement le second commandement, et pour qu'il en restât dix elle en coupa un autre en deux. Il lui est arrivé toutefois de mentionner ce second commandement en l'incorporant dans le premier, mais en le falsifiant encore de façon à pouvoir utiliser la puérile distinction établie au sujet du mot « adoration ». Et telle est une des multiples raisons pour lesquelles l'Eglise a jugé prudent d'interdire à ses fidèles la lecture de la Bible.

Lorsqu'on voit que le catholicisme n'éprouve aucun scrupule à falsifier la volonté divine elle-même pour la plier à ses caprices; lorsque d'autre part on constate que c'est au mensonge et à l'imposture qu'il a eu recours pour s'approprier des biens sur lesquels il n'avait aucun droit; que c'est au mensonge et à l'imposture qu'il a eu recours pour conserver ces biens à travers les siècles; qu'aujourd'hui encore il s'appuie sur le mensonge et l'imposture pour protester contre ce qu'il appelle une spoliation, on se demande comment il n'a pas eu la pudeur de biffer aussi du décalogue ces deux commandements : « Tu ne mentiras point. Tu ne voleras point. »

\* \* \*

Un corollaire de la souveraineté papale, corollaire qui s'imposa avec toute la force de la logique aux faussaires du onzième siècle, fut la prééminence du pape sur les rois. Il fallait en effet fournir des armes au souverain pontife pour lui permettre de lutter contre de redoutables adversaires. C'est ce but que réalise Grégoire VII en exploitant ingénieusement l'un des innombrables faux d'Isidore. Celui-ci avait inventé la doctrine du ban, doctrine d'après laquelle le chrétien banni ne pouvait plus avoir commerce avec aucun autre chrétien. Grégoire VII s'empara de cette thèse précieuse et observa que, si un souverain était frappé du ban, ses sujets ne pourraient plus avoir aucune relation avec lui : d'où nécessité absolue de la déposition de ce souverain.

C'était là un chef-d'œuvre de logique qui permettait désormais au pape d'exploiter cette arme spirituelle du ban pour servir ses intérêts politiques. Il semblait que la doctrine de la dépo-

sition, assise solidement sur l'un des faux d'Isidore, dût suffire pour assurer au pape cette puissance formidable qui mettait tous les souverains et toutes les nations à sa merci.

Mais non : Grégoire VII jugea que cela ne suffisait pas. Fidèle au système catholique, système dont nous avons vu faire un large usage dans l'affaire Dreyfus, et qui consiste à superposer des faux à d'autres faux de façon à en produire une surabondance dépassant de beaucoup le strict nécessaire, Grégoire VII fit usage d'une lettre prétendument écrite par le pape Gélase à l'empereur Anastase, et qui attribuait au chef de l'Eglise le droit de déposer les princes.

Nous voyons dans l'histoire du catholicisme aussi bien que dans l'histoire de l'affaire Dreyfus les faux s'accumuler avec une prodigieuse facilité, à tel point que, selon l'expression pittoresque de Janus dans son ouvrage sur « le Pape et le Concile », on se trouve en présence de véritables stratifications de faux, sur lesquelles vient s'asseoir l'édifice de la puissance papale et de la gloire de l'Eglise.

Il est intéressant de rappeler que Bossuet, excellent catholique assurément, mais excellent courtisan aussi, exprima l'avis que la doctrine de Grégoire VII sur la déposition était erronée. Ce mot est quelque peu étrange, s'appliquant à des faux manifestes. D'autre part, les défenseurs de l'Eglise auraient peut-être quelque difficulté à concilier cette opinion du prélat français avec le principe de l'infailibilité papale.

\* \* \*

Le troisième point sur lequel portèrent les efforts des grégoriens fut le pouvoir spirituel du pape, point secondaire sans doute, mais qui ne manquait cependant pas d'importance, comme adjuvant au pouvoir temporel : il était évidemment utile de transformer le pape en un être surhumain pour lui permettre d'atteindre son idéal de domination universelle sans rencontrer aucun obstacle dans la volonté des hommes.

Les grégoriens s'attachèrent notamment à faire triompher la doctrine de la sainteté personnelle du pape, doctrine qu'avait déjà imaginée Isidore, et qu'il prétendait avoir puisée dans deux synodes romains. Dieudonné et Gratien reprirent cette thèse et proclamèrent que le pape était et ne pouvait pas, quoi qu'il fit, ne pas être personnellement saint. On peut invoquer en leur faveur cette excuse que lorsqu'ils développèrent une aussi étrange doctrine, Alexandre Borgia n'était pas encore monté sur le trône pontifical.

Les grégoriens s'appuient sur un décret faussement attribué au pape S<sup>t</sup> Grégoire-le-Grand pour soutenir que les conciles sont sans autorité.

Gratien s'empare du décret d'un synode d'Afrique pour affirmer que l'Eglise africaine a fait acte de soumission vis-à-vis du pape. Mais ce qui est piquant, c'est de constater que le décret en question interdisait au contraire à l'Eglise d'Afrique ep soumettre ses décisions à la ratification de l'évêque de Rome. Gratien se sert de ce décret en en renversant purement et simplement le sens. Tel est le procédé extrêmement simple dont se servent les pieux faussaires.

C'est de la même façon qu'ils exploitent les déboires du pape Symmaque qui, au commencement du VI<sup>e</sup> siècle, soumit au concile, érigé en tribunal, les difficultés de toute nature, complotions et accusations, auxquelles il était en butte.

Ennodius, l'avocat du pape, avait dans sa plaidoirie proclamé formellement la prééminence du concile sur le pape. Que font Anselme et le cardinal Grégoire? Ils reprennent la déclaration d'Ennodius, mais en renversent le sens, et lui font dire que c'est le pape qui est supérieur au concile.

Qu'il s'agisse d'édifier la grandeur romaine, qu'il s'agisse d'écraser un officier israélite, ce sont les mêmes hommes que nous voyons à l'œuvre, ce sont les mêmes moyens que nous voyons employer : le général Mercier, se trouvant en présence de la dépêche Panizzardi qui établissait péremptoirement l'absence de toute relation entre Dreyfus et les attachés militaires, retourne le sens de cette dépêche et s'en fait une arme contre sa victime. De même le général Gonse, s'étant fait rendre compte par M. Painlevé d'une conversation dans laquelle M. Jacques Hadamard s'est déclaré convaincu de l'innocence du condamné, prend le contrepied de cette déclaration et verse au dossier secret une pièce d'après laquelle M. Hadamard est persuadé de la culpabilité de Dreyfus.

Les grégoriens renchérissent à l'envi sur les faux d'Isidore. Celui-ci avait prétendu que selon Constantin « les évêques sont des dieux ». Anselme, Gratien et le cardinal Grégoire jugent utile de modifier et de perfectionner cette dernière imposture : d'après eux ce ne sont pas les évêques, ce sont les papes, que Constantin aurait assimilés à des dieux.

Nous avons vu de même le général Roget reprendre pour son compte le mensonge du général Gonse, mais en y apportant une amélioration de sa manière : ce n'est plus M. Jacques

Hadamard, cousin éloigné de M<sup>me</sup> Dreyfus, c'est M. Hadamard, beau-père du condamné, qui a tenu contre celui-ci des propos significatifs.

Voilà comment, grâce à la collaboration de Gonse et de Roget, grâce aux stratifications de faux et de mensonges dont l'Affaire nous donne aussi le spectacle, les proches mêmes de Dreyfus sont transformés en ses accusateurs.

\* \* \*

La doctrine de l'infaillibilité papale, à laquelle travaillèrent déjà les faussaires des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, et qui aboutit enfin à la proclamation de 1870, cette doctrine se trouvait battue en brèche par un fait assurément embarrassant : l'apostasie du pape Libérius. Anselme trouve à ce fait une explication ingénieuse : Libérius aurait abdicé avant son apostasie. Ce n'était donc plus en sa qualité de pape qu'il s'était séparé de l'Eglise.

En 1261, Urbain IV oppose à l'empereur Michel Paléologue une pièce datant prétendument de plusieurs siècles, d'après laquelle le pape est le docteur infaillible de l'Eglise, et est l'égal du Christ. Ce faux avait ceci de particulier que non seulement le texte en était forgé de toutes pièces, mais que ses auteurs prétendus étaient eux-mêmes des personnages imaginaires. Et tel est le caractère qui se retrouve dans l'un des faux les plus retentissants de l'affaire Dreyfus : le faux Otto, destiné à perdre Joseph Reinach, faux dont le signataire prétendu n'a jamais existé.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, nous voyons le cardinal Bellarmin, l'un des grands partisans de l'infaillibilité papale, chercher et trouver une explication à ce fait évidemment gênant pour le système qu'il cherchait à faire triompher : la condamnation que le concile de Constantinople prononça en 680 contre la doctrine monothéliste qu'avait professée, au commencement du VII<sup>e</sup> siècle, le pape Honorius I<sup>er</sup>. On donna à cette condamnation une telle importance que les papes furent obligés par la suite, pendant plusieurs générations, de répudier solennellement, au moment de leur consécration, l'hérésie de leur prédécesseur.

Comment fournir une explication satisfaisante d'un fait aussi destructif de l'infaillibilité papale ? Le cardinal Bellarmin n'en fut pas embarrassé : d'après lui, un faux fut commis entre la mort d'Honorius et la réunion du concile. Et c'est à la faveur de ce faux que la bonne foi du concile fut surprise, et qu'Honoré fut condamné pour des opinions qu'il n'avait jamais professées ! Et voilà comment la doctrine de l'infaillibilité demeure intacte et défié les attaques de l'impiété.

Ici encore nous trouvons une remarquable analogie entre la géniale inspiration de Bellarmin, et l'un des incidents les plus passionnants de l'enquête de la Cour de cassation : dans les dépositions contradictoires de M. Paléologue et des délégués du ministère de la guerre, ceux-ci, poussés dans leurs derniers retranchements par l'implacable logique de leur adversaire, ne trouvèrent plus qu'une hypothèse à lui opposer pour défendre la cause de l'état-major : des faux avaient dû être commis au ministère des affaires étrangères. Et l'on se rappelle que le premier Président Mazeau, malgré les trésors de mansuétude qu'il avait pour ces gens-là, ne put s'empêcher de leur adresser cette sanglante apostrophe : « Nous ne pouvons pourtant pas accuser de faux toutes les institutions de l'Etat les unes après les autres. »

On a pu remarquer une fois de plus à l'occasion de cet incident l'extrême facilité avec laquelle les persécuteurs de Dreyfus ont toujours attribué aux autres les faits dont eux-mêmes étaient coutumiers.

Et tel était le cas pour le cardinal Bellarmin. Ce prélat qui mettait tant de désinvolture à imaginer un faux dont rien ne justifiait l'hypothèse, avait lui-même quelque peccadille à se reprocher : le pape Sixte-Quint ayant procédé à une traduction de la Bible, et ayant proclamé que son œuvre était à l'abri de toute erreur et menacé d'excommunication l'audacieux qui mettrait en doute en cette occurrence l'infaillibilité papale, le cardinal Bellarmin eut, malgré les foudres dont il était menacé, la curiosité sacrilège de soumettre l'œuvre du pape à une vérification. Il n'y trouva pas moins de deux mille erreurs grossières. Que fit-il ? Il corrigea les erreurs ; il procéda à une nouvelle publication de la Bible, et il la présenta comme émanant de Sixte-Quint.

Au début du XVI<sup>e</sup> siècle, quatorze ans avant la Réforme, on voit Léon X falsifier un passage du Deutéronome pour proclamer que celui qui ne partage pas les opinions du pape mérite la mort. Léon X, en se rendant coupable de ce faux audacieux, n'était d'ailleurs que le continuateur de Pascal II et d'Innocent III, qui, au XII<sup>e</sup> siècle, avaient déjà soutenu semblable thèse. C'est Pascal II qui le premier avait, par une falsification d'un texte d'Ambroise, mis en honneur la doctrine d'après laquelle tout chrétien qui n'accepte pas les opinions du pape est hérétique ; et Innocent III avait été plus loin en vouant cet hérétique à la mort.

On ne peut s'empêcher de frémir en songeant aux conséquences effroyables qu'eurent les faux commis par ces trois papes. Et il me semble que lorsqu'on enseigne aux petits enfants l'horreur du mensonge, il n'est point d'exemple plus éloquent et plus terrible à leur mettre sous les yeux pour leur montrer ce que peut entraîner après lui un mensonge initial.

Pascal II a menti en proclamant que celui qui ne partage pas en tout l'avis du pape est hérétique : voilà pourquoi il fut hérétique, ce moine augustin qui n'était poussé pourtant que par l'ardent désir de travailler à la purification et à la gloire de son Eglise; voilà pourquoi il fut hérétique cet homme qui, malgré le respect et la vénération qu'il professait pour le souverain pontife, ne pouvait accepter sans révolte l'odieuse pratique de la vente des indulgences, par laquelle l'Eglise absolvait d'avance les crimes qu'on se proposait de commettre, et faisait argent de son absolution.

Innocent III et Léon X ont menti en déclarant digne de la mort celui qui se sépare du pape, et voilà pourquoi ceux qui se groupèrent autour de Luther furent voués à la mort, et pourquoi l'Europe fut ensanglantée pendant deux siècles.

C'est dans un tel exemple que tient toute l'histoire de l'Eglise, cette histoire qui a pour fondement le faux, et pour couronnement l'Inquisition et les guerres de religion.

Ils ne se doutaient pas, les malheureux inconscients qui, apposant leur signatures à la souscription Henry, réclamaient le rétablissement de l'Inquisition, ils ne se doutaient pas de la haute portée historique et philosophique de l'acte qu'ils accomplissaient : l'exaltation du faux, l'appel à l'extermination de l'hérétique, ces deux termes sont étroitement liés entre eux. Dans leur association se trouvent résumés et condensés quinze siècles d'histoire ecclésiastique.

Et au milieu de la douleur, de l'indignation que cause la vue de toutes les infamies qui furent commises au nom du Christ, on ne peut s'empêcher d'éprouver une sorte de consolation en songeant que ce n'est pas par un processus naturel que l'œuvre des premiers chrétiens s'est trouvée aussi profondément pervertie : pour en venir à un pareil résultat, il a fallu quelque chose de monstrueux, d'exorbitant. Jamais l'Eglise ne serait arrivée à cette accumulation de crimes dont son histoire nous donne le spectacle si, œuvre d'imposture et de mensonge, elle ne puisait elle-même son origine dans le crime.

Tous les faux sur lesquels s'est échafaudée l'affaire Dreyfus se sont effondrés à la lumière de l'enquête de la Cour suprême : les criminels ont été démasqués. L'innocence de leur victime a été solennellement établie. Et malgré cela, l'œuvre des faussaires continue à porter ses fruits.

Selon un mot célèbre, *l'incident est clos*. Mais il n'est clos qu'à un seul point de vue : ceux qui se passionnaient pour Dreyfus en 1898 ne songent plus à la monstrueuse iniquité qui continue à peser sur lui.

On semble oublier qu'il reste privé de ses droits civils et politiques, qu'il reste chassé de cette armée dont il est, avec Picquart, la gloire la plus pure; on semble oublier que non seulement il n'a obtenu aucune réparation pour les tortures inouïes qui lui furent infligées pendant cinq années, mais que par une suprême ironie c'est lui qui a été contraint de déboursar les quelques milliers de francs qu'ont coûtés tous les faux témoignages accumulés contre lui !

Mais ils continuent à songer à Dreyfus les misérables qui ont voulu qu'un juif fût flétri, et qui malgré la mort d'Henry, malgré l'enquête, malgré le procès de Rennes, restent attachés à leur proie et continuent à lui cracher à la face cette épithète de traître, pour laquelle ils sont assurés de l'impunité.

On constate un phénomène analogue dans l'histoire de l'Eglise.

En 1660, Contius démontre que les décrétales d'Isidore sont apocryphes. Grand émoi dans le camp clérical : si la lumière triomphe, grâce aux efforts de Contius, c'est fait de la grandeur de l'Eglise, c'est fait de la puissance papale, puisqu'il sera établi que cette grandeur et cette puissance ne se sont élevées que sur la plus audacieuse des impostures. Aussi rien n'est négligé pour prévenir cette catastrophe; Contius est frappé et ses écrits son mis à l'index.

De même, nous avons vu Picquart affirmer au cours du procès Zola que le faux Henry était un faux. Grand émoi aussi dans le camp nationaliste. L'œuvre sainte de la condamnation d'un juif innocent va évidemment s'effondrer si l'on reconnaît que Picquart a dit vrai. Et Picquart est frappé pour avoir commis le crime de proclamer l'innocence de Dreyfus.

Mais de part et d'autre la Vérité est en marche. Et ceux-là mêmes qui ont le plus grand intérêt à l'étouffer vont être contraints de lui rendre un hommage solennel. En 1789, c'est

le pape Pie VI qui proclame à la face du monde que les décrets d'Isidore sont fausses.

Quant à la donation de Constantin, dès le XVII<sup>e</sup> siècle, un des serviteurs de l'Eglise, le jésuite Cantel, en avait reconnu le caractère apocryphe, dans son *Historia Metropolitanarum Urbium*.

De même nous avons vu le capitaine Cuignet et le ministre Cavaignac reconnaître et proclamer la fausseté de la pièce qui avait permis aux persécuteurs de Dreyfus de triompher devant le jury et devant la représentation nationale.

Et malgré tout, Dreyfus reste condamné pour le crime d'Esterhazy.

Et malgré tout, l'Eglise catholique conserve sa puissance.

Nous nous trouvons de part et d'autre en présence de ce phénomène qui confond l'entendement : celui d'un édifice qui, s'étant élevé sur une effroyable accumulation de faux, reste debout quand de ses fondements il ne reste plus rien.

\* \* \*

On voit une foule de gens, qui naguère se passionnaient pour l'Affaire, s'en désintéresser aujourd'hui et la réduire aux proportions du plus banal des faits divers : un prisonnier qui inspirait de la sympathie est rendu à la liberté; cela suffit, et les hautes questions de justice sociale et de fraternité humaine qui se rattachent au drame, on n'en a cure.

On ne s'émeut même pas de voir l'Eglise, fidèle à ses vieilles traditions de violence et de déloyauté, couvrir de son approbation les listes rouges de la *Libre Parole* : l'épiscopat français ne s'est point élevé contre l'apothéose du faussaire Henry. Il ne s'est point élevé contre l'appel aux guerres de religion. Lui qui avait charge d'âmes, a-t-il jugé opportun de rappeler ses ouailles au respect de la parole divine : « Aimez-vous les uns les autres? » L'épiscopat français s'est tu. Et pourtant il existe parmi ses membres un homme qui ne craint pas d'élever la voix pour protester contre de scandaleux abus. M<sup>sr</sup> Turinaz a révélé au monde les horreurs qui se commettent dans les établissements d'instruction religieuse. Mais pas plus que ses collègues, il n'a su trouver un mot de blâme à l'adresse de ceux qui exaltèrent le « faux patriotique ».

Et le pape, le pape qui repoussa du pied la supplique de M<sup>me</sup> Dreyfus, le pape qui suivit d'un œil impassible toutes les horreurs qui s'accomplirent en Algérie contre les juifs et furent

placées sous l'invocation du Christ, le pape n'a pas non plus trouvé un mot de réprobation à opposer à l'odieuse campagne de la *Libre Parole*. Par son silence il s'est montré digne des Innocent III et des Grégoire IX. Et le monde civilisé assiste impassible à cette résurrection du moyen-âge.

L'opinion publique qui s'était si vivement émue en 1898 semble aujourd'hui atteinte de torpeur. Dreyfus n'est plus à la double boucle; Zola n'est plus menacé d'être jeté dans la Seine; Picquart n'est plus en prison; il ne risque plus d'être assommé par Esterhazy, ni d'être assassiné par les Touaregs; de quoi quelques esprits chagrins se plaignent-ils encore? Ils ont bien tort de continuer à songer à cette affaire qui, pendant deux années, secoua la conscience mondiale.

Sera-t-il dit que tant d'iniquités seront venues au jour, frappant le monde entier de stupeur? Sera-t-il dit que tant de tortures auront été infligées au martyr de l'Île du Diable, à sa famille, à ses amis, à ses défenseurs? Sera-t-il dit que tant de grands exemples de courage et d'abnégation auront été donnés par les soldats de la Justice et de la Vérité, et ce sans profit pour notre pauvre humanité?

\* \* \*

Peut-être eût-on été tenté de formuler une même conclusion au lendemain de la mort de Jésus-Christ. Peut-être aussi l'incident semblait-il clos, et peut-être eût-on éprouvé quelque étonnement si l'on avait entendu prédire qu'il dominerait le monde et qu'il serait divinisé, cet homme qui venait de mourir d'une mort ignominieuse, et dont l'œuvre semblait détruite et condamnée avec lui.

Et celui qui aurait pu prévoir cette éclatante revanche, cette incroyable fortune réservée au supplicié du Golgotha, celui-là songeant que la peine infligée au condamné était une peine romaine, les juifs n'ayant jamais pratiqué la crucifixion; songeant que c'étaient des soldats romains qui avaient été chargés de l'exécution de la sentence; songeant que c'était le procureur romain qui, bien qu'il s'en fût lavé les mains, avait pris à ce crime judiciaire une part prépondérante, puisqu'il avait qualité pour ordonner ou interdire le supplice; celui qui eût pu prévoir la divinisation de Jésus, eût conclu en saine logique qu'elle serait à jamais maudite et exécrée, la cité impie et criminelle qui semblait n'avoir étendu sa domination sur la Judée que pour s'y souiller du meurtre d'un Dieu.

Quant aux juifs, si quelques-uns réclamèrent la mort de Jésus, si la lie de la population, comme il arrive toujours en pareil cas, vint se repaître du spectacle du supplice, n'y eut-il pas des juifs nombreux qui soutinrent, acclamèrent et pleurèrent le martyr?

Et pour ne parler que du plus illustre des apôtres, de celui dont la légende catholique a fait le chef de l'Eglise et le premier des papes, n'était-il pas juif, galiléen comme Jésus, et qui plus est, n'était-ce pas un juif à l'esprit étroit et exclusif, n'ayant pas su comprendre le caractère universel et humanitaire de cette parole du maître : « Tu aimeras ton prochain comme toi-même »? Ne déclarait-il pas que les seuls juifs pouvaient être admis aux bienfaits du christianisme? Et lorsqu'à la suite de sa retentissante polémique avec Paul, Pierre revint de son intransigeance première, ne déclara-t-il pas que les Gentils pourraient être admis au baptême, mais à une condition toutefois, celle de se faire préalablement circoncire?

Et la mère de Jésus n'était-elle pas elle-même une juive? La Divinité qui, ayant résolu de descendre sur la terre en revêtant les traits d'un homme, eût pu si facilement, semble-t-il, se passer de la formalité de la naissance, la Divinité avait préféré naître d'une femme, parce que parmi toutes les femmes du monde, elle en avait trouvé une qui était si pure, si sainte et si glorieuse qu'elle était digne d'être la mère d'un Dieu. Et cette femme était une juive.

Et voilà pourquoi celui qui eût pu prévoir la divinisation de Jésus, celui-là eût conclu logiquement qu'elle serait bénie entre toutes les femmes, celle qui passerait auprès de la postérité pour avoir eu la gloire de donner naissance à un Dieu; mais il eût conclu logiquement aussi qu'elle serait bénie entre toutes les races, la race à laquelle appartient cette femme, la race à laquelle appartient ce Dieu.

Peut-être l'incident de l'île du Diable n'est-il pas clos, quoi qu'en ait dit M. le général de Galliffet. Peut-être est-il appelé, comme l'incident du Golgotha, à avoir quelque retentissement à travers les siècles. Mais peut-être le cléricalisme, après s'être acharné sur le martyr de l'île du Diable, s'emparera-t-il plus tard de lui, comme il s'est emparé de Jésus. Et se souvenant alors d'un Arthur Meyer et d'un Gaston Pollonais, comme il s'est souvenu d'un Judas, peut-être transformera-t-il Dreyfus à son tour en une victime des juifs.

Les frappantes analogies que présentent entre elles l'histoire de l'Eglise et l'histoire de l'affaire Dreyfus, nous permettent d'invoquer des circonstances atténuantes en faveur du vieillard qui trône au Vatican : s'il n'a pas flétri le faux Henry et ses admirateurs, c'est qu'il ne le pouvait pas.

Il semblerait qu'il n'y eût point de limite à la puissance papale.

Le pape peut ouvrir le ciel à qui bon lui semble, et précipiter en enfer qui bon lui semble. Il lui est donné d'user de ce pouvoir dans son propre intérêt, comme fit Clément IV qui, en 1265, menaça d'excommunication tous les sujets de Charles d'Anjou au cas où celui-ci ne lui paierait pas un tribut de huit mille onces d'or.

Il lui est donné d'user de ce pouvoir dans un mouvement de mauvaise humeur et pour satisfaire certaines rancunes personnelles, en anathématisant la chrétienté tout entière, comme fit Benoît XIII en 1417.

Il lui est donné d'autoriser ses fidèles, de les exciter même à violer leurs serments, comme fit Innocent X par la bulle qu'il adressa en 1648 aux signataires du traité de Westphalie.

Il lui est donné de s'autoriser lui-même à faillir aux engagements les plus solennels, comme firent Eugène IV, Pie II, Paul II, Innocent VIII qui, s'étant engagés, entre leur élection et leur consécration, à réformer les scandaleux abus de la Curie, refusèrent cyniquement de tenir leur parole.

Le pape peut faire plus encore : il peut, comme fit Paul II à l'égard du cardinal Bessarion qui eut l'audace de demander que la parole du saint Père fût sacrée, il peut menacer d'excommunication la victime de son parjure.

Il peut, comme Alexandre VI, installer sur le trône pontifical la débauche, l'inceste et l'assassinat.

Il peut, comme notre contemporain Pie IX, voler un enfant, le faire élever dans la haine de ses parents, dans la haine de leurs croyances, et perpétrer ce crime successif pendant douze années sous le regard impassible des gouvernements européens.

Et pourtant un obstacle se dresse contre lequel vient se briser toute la puissance, toute l'infailibilité, toute la sainteté papale. Il est une chose qui excède les pouvoirs du pape : infliger une flétrissure au crime de faux. Flétrir un faux, ce serait flétrir la papauté elle-même, ce serait flétrir l'Eglise catholique, apostolique et romaine.

En présence des progrès effroyables de l'intolérance religieuse, il est indispensable de s'armer pour combattre le dogme.

Il est indispensable de se livrer à une étude approfondie de tous les ouvrages historiques, philosophiques, exégétiques qui sont de nature à ouvrir les yeux sur ce que c'est en réalité que le catholicisme. Oui, nous devons étudier la théologie. Et il ne faut pas qu'à ce mot de théologie nous nous bornions à nous détourner avec dédain. Nous ne devons pas laisser cette étude aux seuls séminaristes, à ceux qui ont déjà l'esprit prévenu par la suggestion à laquelle ils sont soumis de la part de leur entourage, par la prétendue vocation à laquelle ils croient obéir, à tel point que bien peu parmi eux, frappés de dégoût et de stupeur renoncent à la carrière ecclésiastique et abandonnent les études théologiques. Et ce sont ceux-là précisément qui devraient continuer de telles études pour pouvoir combattre le bon combat contre le mensonge et la superstition.

On n'éprouve aucune répugnance à l'idée d'étudier la mythologie grecque, scandinave, hindoue; pourquoi n'étudierait-on pas la mythologie catholique, quand du résultat de cette étude dépend la question de savoir si les scènes sanglantes qui se sont déjà produites en Algérie marqueront le retour de la barbarie du moyen âge et si nous verrons bientôt les bûchers se rallumer sur nos places publiques?

En présence du danger qui nous menace tous, c'est un devoir pour chacun de lutter et de faire du prosélytisme. Ceux qui croient avoir assez fait en se libérant du joug catholique, et qui se refusent à toute propagande, ceux-là ressemblent à des adversaires de l'alcoolisme qui croiraient combattre efficacement le fléau et rendre service à la cause antialcoolique, en s'abstenant purement et simplement de boire des liqueurs.

Il est une objection qu'on nous fera et que pour ma part j'ai déjà entendu formuler : « Vous oubliez que vous êtes libéraux, et qu'en cette qualité il vous est interdit de vous attaquer à l'Eglise; le libéralisme ignore toutes les religions et les respecte toutes. »

Oui, le libéralisme respecte toutes les religions. Il respecte toutes les croyances et toutes les opinions; il s'interdit absolument de réclamer l'intervention de l'Etat, l'intervention de la force publique pour réprimer la manifestation des opinions quelles qu'elles soient. Et ce qui fait la grandeur et le caractère chevaleresque du libéralisme, c'est qu'il respecte même les opinions qui tendent ouvertement à son propre écrasement. C'est au

nom de ses principes qu'il protège ses adversaires. Et c'est ce que Veillot a exprimé d'une façon admirablement juste et quelque peu cynique, lorsqu'il disait : « Nous vous demandons la liberté quand vous êtes au pouvoir parce que c'est votre principe. Et nous vous la refusons quand nous y sommes parce que ce n'est pas le nôtre. »

Oui, le libéralisme pratique la tolérance la plus large, même pour les disciples de Veillot. Mais s'il s'interdit l'emploi de la force contre les opinions les plus subversives, que l'on ne vienne pas lui imputer cette absurdité de condamner ceux qui luttent par les armes de la liberté. Que l'on ne vienne pas lui imputer cette absurdité d'autoriser ses seuls adversaires à combattre pour étouffer la vérité, en interdisant à ses sectateurs de combattre pour la défendre.

Il est encore une objection qui nous sera faite : « Il faut éviter de scandaliser les gens. Il faut éviter de les influencer. » L'exploitation de l'idée du scandale que provoquerait l'énoncé de certaines vérités, voilà une des grandes forces du catholicisme. Et telle fut aussi une des grandes forces du nationalisme au cours de l'affaire Dreyfus. Pour ma part, j'en ai fait l'expérience personnelle.

M'étant adressé en 1898 à diverses personnes habitant Paris, avec lesquelles j'étais en excellentes relations, bien qu'elles fussent au nombre des adversaires de Dreyfus, et les ayant engagées à lire les *Lettres d'un Innocent*, je reçus plusieurs réponses qui n'étaient pas empreintes de la plus entière cordialité. Et ces réponses auraient pu être résumées en ces quelques mots : « Vous nous scandalisez ; vous cherchez à ébranler notre foi, notre foi en la culpabilité du juif. »

Une telle prétention nous fait sourire lorsqu'il s'agit de l'imposture nationaliste. Mais nous sommes disposés à l'accueillir avec le plus grand respect lorsque nous nous trouvons en présence d'une imposture autrement vénérable, d'une imposture vieille de quinze siècles : l'imposture catholique. A combien de gens n'entendons-nous pas prononcer ces paroles : « Nous ne voulons scandaliser personne. Nous ne voulons influencer personne. » Et pourtant, lorsqu'on voit des missionnaires partir pour l'Afrique centrale afin d'y enseigner ce qu'ils croient être la vérité, personne ne songe à leur dire : « Prenez garde, vous pourriez influencer vos néophytes. »

Quoi ! nous entendrions dire que l'eau dégage de la chaleur en se vaporisant, que le sel de cuisine est un aliment azoté, que la

gravitation universelle est proportionnelle aux distances, et nous ne protesterions pas? Nous nous élèverons contre l'erreur partout où nous la rencontrerons, pour cette seule raison que c'est l'erreur, et sans nous demander quelles seront les conséquences pratiques et utilitaires de notre attitude. Nous protesterons en vertu de cet impératif catégorique : le culte de la Vérité. Et l'on viendra nous demander sérieusement de faire une exception en faveur de la religion catholique!

Lorsque nous nous trouvons en présence d'un mensonge qui a le caractère d'une calomnie lancée contre tous les juifs, contre tous les protestants, contre tous les libres penseurs, nous ne protesterions pas.

Lorsque nous nous trouvons en présence d'un mensonge qui porte atteinte aux notions de morale les plus élémentaires, nous ne protesterions pas.

Lorsque nous nous trouvons en présence d'un mensonge qui ne tend à rien moins qu'au renouvellement de la St-Barthélemy et au rétablissement de l'Inquisition, nous ne protesterions pas.

Il faut combattre sans merci cette néfaste théorie qui présente sous les couleurs d'une pseudo-tolérance ce qui n'est qu'indifférence et que lâcheté.

Je termine, messieurs les étudiants, en vous disant que devant un péril chaque jour grandissant, et dont nous, les étudiants d'il y a vingt ans, nous ne pouvions avoir nul soupçon, devant les progrès de l'intolérance qui menace de tout envahir et de tout emporter, un grand devoir s'impose à la jeunesse universitaire. Et ce devoir, j'en ai l'assurance, elle n'y faillira pas.

